

OSMO ÉNERGIE

Société civile de placement immobilier à capital variable faisant offre du public

Au capital social de 22 366 614,82050 euros

Siège social : 18 rue Jean Giraudoux, 75116 Paris

RCS PARIS 982 344 137

(la « **Société** »)

POUVOIR

Je, soussigné(e) _____, demeurant _____
(le « **Mandant** »),

Associé de la société OSMO ENERGIE, société civile de placement immobilier à capital variable faisant offre au public, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 982 344 137, dont le siège social est situé au 18 rue Jean Giraudoux 75116 Paris (la « **Société** »),

donne par les présentes à _____ (le « **Mandataire** »), les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour :

- (i) agir en mon nom et pour mon compte aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Mixte de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société le **mercredi 18 juin 2025 à 14h30**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre extraordinaire :

- Modification de l'objet social ;
- Modification de l'article 8.1 des statuts ;
- Modification des articles 12 et 22.1 des statuts ;
- Modification de l'article 17.1 des statuts ;
- Modification de l'article 21.1 des statuts ;
- Modification des articles 21.4, 22.2, 23.2 et 24 des statuts ;
- Modification de la note d'information ;
- Modification du règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;

A titre ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier ;
- Constatation de la variation nette du capital social de la Société à la clôture de l'exercice ;
- Quitus à la Société de Gestion ;
- Quitus au Conseil de Surveillance ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et fixation du dividende ;
- Approbation des valeurs de la SCPI ;

- Indemnisation des membres du Conseil de Surveillance ;
- Prise d'acte de la démission de Madame Cécile PEGHAIRE de son mandat de membre du Conseil de Surveillance ;
- Prise d'acte de la démission de la société NOVA CAPITAL HOLDING de son mandat de membre du Conseil de Surveillance ;
- Prise d'acte de la démission de la société NAOTOM de son mandat de membre du Conseil de Surveillance ;
- Proposition de la candidature de Monsieur Maxime GOASDOUE en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Proposition de la candidature de Monsieur Florent AUBERT en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

En conséquence, assister à cette réunion, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

- (ii) et plus généralement faire tout le nécessaire et signer tous actes, souscrire tous engagements et signer tous documents dans le cadre des dispositions qui précèdent.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer, faute de quorum requis, le présent document demeurera valable pour la réunion réunie sur deuxième convocation, avec le même ordre du jour que la réunion précitée.

Conformément aux dispositions de l'article 1161 du Code civil, le Mandant autorise le Mandataire à agir pour le compte d'autres parties aux opérations faisant l'objet du présent mandat, y compris des parties en opposition d'intérêts avec le Mandant.

Le présent document est soumis en toutes ses stipulations à la loi française.

Le présent pouvoir est valable pour une durée de trois (3) mois à compter de sa date de signature.

Fait à _____

Le _____ 2025

Le Mandant

Signature